



## COMMUNE DE LA BRÉVINE

Village 166

2406 La Brévine

### **Arrêté**

#### **relatif à la réfection du chemin de la Poste, création de 2 arrêts Lhand et nouvelle route d'accès**

**Le Conseil général de la Commune de La Brévine**

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,

vu le rapport du Conseil communal, du 26 mai 2025,

vu le règlement communal sur les finances du 13 décembre 2023 ;

et sur sa proposition,

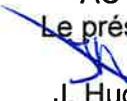
### **Arrête**

- Article premier : Un crédit de CHF 430'000.-, est accordé au Conseil communal pour la réfection du chemin de la poste, création de 2 arrêts Lhand et nouvelle route d'accès.
- Art. 2.- : Le Conseil communal peut conclure les emprunts nécessaires au financement du crédit.
- Art. 3.- : La dépense sera amortie à raison de 2,5 % l'an et comptabilisée dans les différents chapitres.
- Art. 4.- : Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

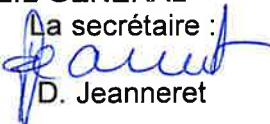
2406 La Brévine, le 03 juin 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :

 J. Huguenin

La secrétaire :

 D. Jeanneret